

14 septembre 2009
Conservation Council of New Brunswick

L'établissement de quota et d'un marché de permis doit être une priorité pour les gouverneurs et les premiers ministres

Lors de leur rencontre annuelle, mardi à Saint-Jean, les premiers ministres de l'Est du Canada et les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre discuteront du « verdissement » de leur économie, de l'utilisation des énergies et des changements climatiques. Le Conseil de conservation affirme qu'il est pressant que les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada s'entendent sur la mise en place de quotas sur les émissions de gaz à effet de serre.

Des quotas d'émission pour les centrales électriques ont déjà été mis en place en Nouvelle-Angleterre et l'Administration Obama établira aussi des quotas pour les autres sources industrielles de gaz à effet de serre.

« Le Nouveau-Brunswick et les autres provinces de l'Est du Canada n'ont pas encore d'approche commune concernant les quotas et les marchés des permis, » rappelle David Coon, directeur général du Conseil de conservation et délégué à cette rencontre annuelle.

La Nouvelle-Écosse a déjà annoncé qu'elle établira des quotas d'émission pour ses centrales électriques et le Québec est en cours de discussion avec l'Ontario pour établir des quotas et un marché des permis. Jusqu'à maintenant, le Nouveau-Brunswick attend que le gouvernement fédéral agisse.

« C'est maintenant que le Nouveau-Brunswick doit établir des quotas pour ses émissions industrielles, » affirme Coon. « Les émissions d'Énergie NB ont diminué considérablement et des quotas doivent être adoptés pour s'assurer que l'on continuera à faire des progrès. »

L'Administration Obama a suggéré que les États-Unis pourraient imposer des tarifs à ses partenaires commerciaux qui n'ont pas mis en place un système comparable de quotas et de marché de permis afin de s'assurer que la position compétitive des entreprises américaines ne soit pas compromise.

Le premier ministre Shawn Graham s'est engagé à ramener les émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick au niveau de 1990 d'ici 2012 et de les diminuer de 10 % supplémentaires d'ici 2020.

Personnes-ressources : David Coon, directeur général (506) 461-1023
Julie Michaud, coordonnatrice Action climat (506) 461-3210